

345. — 26 DÉCEMBRE 1885. —
Loi contenant le budget des dotations pour
l'exercice 1886 (1).

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget des dotations
est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme

de quatre millions cinq cent quatre-vingt-
sept mille neuf cent quarante francs
(fr. 4,587,940), conformément au tableau
ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finan-
ces, M. A. BEERNAERT.)

Budget des dotations pour l'exercice 1886.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat	120,000 »	120,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants	739,265 »	739,265 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour	70,750 »	228,675 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	136,725 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement, secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'ob- tention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	
Total du budget des dotations. . fr.		4,587,940 »

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1884-1885.

Documents parlementaires. — Note préliminaire
et texte du projet de loi. Séance du 27 février 1885,
p. 292.

Session de 1885-1886.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 26 novembre 1885, p. 27. — Rapport du budget

de la Chambre des représentants. Séance du
27 novembre 1885, p. 27.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 3 décembre 1885, p. 121.

SÉNAT.

Session de 1885-1886.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 21 décembre 1885, p. 1.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 21 décembre 1885, p. 9.